



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240925-DEL_24_09_25_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

acte affiché du 01/10/2024 au 01/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 21

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 11

M. Damien Metzlé pouvoir à Mme Elodie Simoes, M. Pierre Testu pouvoir à M. Bruno Drevon, Mme Dominique Busigny pouvoir à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand pouvoir à M. Michel Bucheton, Mme Valérie Péresse pouvoir à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix pouvoir à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand pouvoir à Mme Johanne Ledanseur, M. Michaël Janot pouvoir à M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort pouvoir à Mme Chrystelle Coffin, M. Franck Thiébaux pouvoir à Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie pouvoir à M. Omar N'Dior.

N'a pas pris part au débat ni au vote : 1

M. François Daviau.

Absents non représentés : 2

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-24-09-25-24

Objet : Actions de prévention en milieu scolaire - Convention de partenariat entre le Collège Saint Exupéry et la Commune de Vélizy-Villacoublay.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les objectifs arrêtés par la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 16 septembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 16 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que la prévention des violences qu'elles soient physiques ou verbales, des actes d'incivilité, et des atteintes aux biens commises en milieu scolaire constitue un enjeu majeur pour la sécurité des élèves et des enseignants pour la prévention de la délinquance, et impose une coordination de tous les acteurs locaux,

CONSIDÉRANT que la Commune de Vélizy-Villacoublay a arrêté sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qu'elle réalise via le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) pour répondre aux objectifs :

- de mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité en favorisant l'échange d'informations entre professionnels (institutions, organismes publics ou privés),
- d'apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes réellement identifiés dans le cadre d'un plan d'action recentré, resserré et soumis à évaluation,
- de proposer des actions de prévention ponctuelles dont il assure le suivi,

CONSIDÉRANT que la Police Municipale anime une action générale de prévention, de sécurité et de tranquillité publiques dans la Commune, en liaison avec les institutions publiques et privées,

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, la Commune de Vélizy-Villacoublay et le collège Saint Exupéry ont souhaité se rapprocher afin de formaliser un partenariat pour réaliser des actions de prévention en milieu scolaire, auprès de collégiens, dans le but de favoriser leur accompagnement et leur prise en charge, en complément des mesures spécifiques existantes dans le cadre du C.L.S.P.D.,

Objet : Actions de prévention en milieu scolaire - Convention de partenariat entre le Collège Saint Exupéry et la Commune de Vélizy-Villacoublay.

CONSIDÉRANT que ce partenariat entre la Commune et le collège, reposant sur l'animation d'actions de prévention individuelles et collectives, a pour objectif de prévenir la délinquance et de favoriser l'accompagnement et la prise en charge de collégiens fréquentant cet établissement le nécessitant,

CONSIDÉRANT que ce partenariat ne donnera lieu à aucun échange financier entre les parties,

CONSIDÉRANT que M. François Daviau n'a pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, ayant quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour, et n'ayant pas pris part aux débats ni aux votes,

ENTENDU l'exposé de M. Marouen Touibi, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 32 voix - Ne prend pas part au vote : 1 voix, François Daviau).

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Commune et le Collège Saint Exupéry- Académie de Versailles, annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat, ses éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanne Ledanseur
1^{ère} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire